MIS À JOUR LE 04/11/2026

Surveillance du marché des dispositifs médicaux (DM), dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (DMDIV) et dispositifs sans finalité médicale

L'ANSM assure une activité de surveillance du marché des dispositifs médicaux (DM) et dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* (DMDIV) prévue par la réglementation européenne, afin de contrôler les caractéristiques et les performances de ces dispositifs ainsi que leur conformité réglementaire. Ce contrôle peut être fait par un examen de la documentation, par des essais physiques en laboratoire ou par la réalisation d'inspections.
Cette activité de surveillance s'appuie également sur les données issues de la vigilance. Elle peut donner lieu à l'élaboration de recommandations, de décisions de police sanitaire, etc.

Lire aussi :

SOMMAIRE

Contrôle du marché des dispositifs médicaux et dispositifs sans finalité médicale

Contrôle du marché des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro

Bilan des incidents et enquêtes de vigilance des dispositifs médicaux

Synthèses d'inspection des dispositifs médicaux